

LEÇONS SUR LE DROIT, PAR MR. VIGER.

(Pour la Bibliothèque Canadienne.)

L'USAGE des leçons publiques, qui remonte à l'antiquité la plus reculée, et que l'on a regardé si longtems comme un ressort essentiel dans l'œuvre de l'instruction et dans la constitution des maisons d'éducation du premier ordre, a rencontré, comme beaucoup d'autres institutions anciennes et modernes, des septiques qui ont révoqué en doute son utilité; qui ont même condamné sa tendance sur l'esprit humain. L'on a dit que les connaissances acquises de cette manière sont le plus souvent très superficielles; que le donneur de leçons n'étant, après tout, qu'un auteur qui n'ose se livrer à l'impression, mérite peu la confiance, puisqu'il peut braver plus impunément l'opinion publique que si son travail était soumis à l'inspection de chacun; qu'à ces leçons, dont la rapidité laisse à peine le temps de la réflexion, l'esprit n'a d'autre alternative que celle de souscrire implicitement aux opinions du professeur, (*jurare in verba magistri,*) ou de nier sa doctrine dans tous les points; d'où l'on infère que ces leçons sont au moins sans utilité.

Cette opinion, qui n'est pas sans quelque vérité, ne saurait être admise sans modification; et si le défaut de publicité permanente était le seul reproche qu'on pût faire à ce genre de travail, les observations suivantes prouveraient seules que les opinions d'un donneur de leçons publiques sont, tout aussi bien que les écrits d'un auteur, justiciables de l'opinion, et qu'il est aussi facile de citer celles-ci que ceux-là à son tribunal.

Ce n'est plus le même motif qu'autrefois qui élève l'homme savant dans une chaire, pour en faire jailler, comme d'un foyer commun, les lumières qu'il aurait concentrées. Jadis, point d'imprimeries, peu de livres, point de critiques. De nos jours, au contraire, où toutes ces choses abondent, quelle découverte, quelle pensée neuve, quelle expression même d'invention récente, ne parcourt pas le monde avec une rapidité presque magique. La goutte vous fixe-t-elle dans votre cabinet, qui vous empêche d'entasser sur votre bureau la science et la sagesse de l'univers? Mais malgré ces avantages que nous avons sur les anciens, nous avons su tirer parti des leçons publiques sur un autre principe, celui de la sub-division du travail appliquée aux besoins de l'esprit; application tout aussi évidente qu'elle est précieuse, dans ce siècle de lumières, où l'esprit humain n'étant plus regardé comme un vase d'une capacité connue, dans lequel de nouvelles connaissances ne se logent qu'en chassant les anciennes, atteste que l'intelligence croît avec la science dont on l'enrichit; dans ce siècle de libéralité, qui a vu disparaître, entre mille préjugés barbares, la doctrine